

**EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
 en exercice : 19 le onze décembre à dix-neuf heures trente,
 présents : 14 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
 votants : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
 sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
 Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, Mme BURGAUD Véronika, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir à M. AUTISSIER), M. PACITTI Jacques (pouvoir à M. ORENGIA), M. BOITON Roger (pouvoir à Mme BIEUVELET).

ABSENTS : M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. AUTISSIER Bertrand.

DELIBERATION N° 2023 – 64

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Par délibération en date du 30 juin 2014, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire avec une mise en place d'une tarification suivant le quotient familial.

Mme la Maire propose de revoir ces tarifs en différenciant les séances du matin et du soir et en fixant un tarif à partir du 2^{ème} enfant, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

NOUVELLE TARIFICATION DU SERVICE ACCEUIL PERISCOLAIRE (au 01/01/2024)													
QF	Séance matin		Séance soir		Forfait semaine matin (-10%)		Forfait semaine soir (-10%)		Forfait semaine matin ET soir (-5%)		Non transmission du QF	Inscription hors délais	Désinscription hors délais
	1er enfant	A partir du 2ème (-10%)	1er enfant	A partir du 2ème (-10%)	1er enfant	A partir du 2ème (-10%)	1er enfant	A partir du 2ème (-10%)	1er enfant	A partir du 2ème (-10%)			
< à 600€	1,30€	1,17€	1,69€	1,52€	4,68€	4,21€	6,08€	5,48€	10,23€	9,20€	2,70 € le matin 3,50 € le soir (pas de forfait, pas de tarif dégressif)	Facturé Double	Séance facturée
600€ à 1000€	1,56€	1,40€	2,03€	1,83€	5,62€	5,05€	7,30€	6,57€	12,27€	11,04€			
1000€ à 1400€	1,87€	1,68€	2,43€	2,19€	6,74€	6,07€	8,76€	7,88€	14,73€	13,25€			
1400€ à 1800€	2,25€	2,02€	2,92€	2,63€	8,09€	7,28€	10,51€	9,46€	17,67€	15,90€			
> à 1800€	2,70€	2,43€	3,50€	3,15€	9,70€	8,73€	12,62€	11,35€	21,20€	19,08€			
Horaires matin : 7h00 - 8h20 Horaire soir : 16h30 - 18h30											La commune se réserve le droit d'étudier les demandes particulières exceptionnelles et de ne pas appliquer ces pénalités en cas de retard justifié		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2024, les nouveaux tarifs comme indiqués ci-dessus.
- Charge Madame la Maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 12 décembre 2023.

Mme la Maire,
 Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 12/12/2023
 - après télétransmission électronique le 12/12/2023
 - et mise en ligne sur le site de la Commune le 12/12/2023